

Projet du Centre Touristique du Domaine des Pommereaux (ex projet du Chambord Country Club)

Suivi de la concertation jusqu'à l'enquête publique.

Rappel : Les enseignements de la concertation préalable par le porteur du projet ont été présentés le 20 janvier 2020. Depuis cette date, des échanges réguliers ont eu lieu entre M Bernard Saunier, le porteur du projet et M Jean-Paul Puyfaucher, personne désignée par la Commission nationale du débat public pour ce suivi.

Constat : la participation directe du public à cette phase postérieure à la concertation préalable a rencontré deux difficultés majeures.

D'une part, la pandémie liée au COVID a conduit à l'adoption d'une loi d'urgence sanitaire dès le 23 mars 2020. Ainsi, pendant de longs mois les échanges physiques et les déplacements des personnes ont été limités. Le recours à des échanges en visioconférence a semblé difficile, voire impossible, à mettre en œuvre. En effet, la couverture de la zone pour un accès internet de qualité est faible. Au baromètre THD ZoneADSL2021, La Ferté-Saint-Cyr est classée 20 567^{ème} parmi les 31 365 villages avec une note couverture de 39.42/100

D'autre part, l'aspect technique de la mise au point du dossier et son caractère réitératif avec les services de l'État n'a pas permis de présenter le dossier dans une phase stabilisée. En effet le projet a été remodelé plusieurs fois sur des aspects environnementaux, en pleine concertation avec les services instructeurs de l'État, parfois suite à des changements réglementaires intervenus pendant l'instruction du dossier. En outre, les modifications apportées se situaient à l'intérieur du domaine clos.

Ainsi, lors des échanges réguliers avec le porteur du projet, différentes actions ont été envisagées, elles n'ont pu être mises en œuvre pour différentes raisons :

- Reprise de la pandémie, nous connaissons aujourd'hui la 7^{ème} vague. Ainsi, une réunion publique envisagée a été abandonnée

- Périodes électorales de 2020 et de 2021, peu propice à un débat non instrumentalisé.
- Reprise du dossier pour tenir compte de modifications réglementaires, par exemple sur les zones humides ou bien de l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel qui a été consulté sur ce dossier. Ainsi, une brochure d'information a été abandonnée, les modifications environnementales demandées étant significatives et ont nécessité de nouvelles études et une reprise du dossier.

En conclusion, une concertation très suivie avec les services de l'État a eu lieu pendant ces deux années, elle a conduit à la dépose d'un dossier en vue d'une enquête publique. Le porteur du projet a tenu à la mise en œuvre d'une réunion publique avant enquête, afin d'assurer un continuum de l'information du public. Une présentation au public est envisagée le vendredi 9 septembre 2022 en présence des Élus. L'enquête démarrera le 15 septembre dans les deux communes de La Ferté-Saint-Cyr et de Saint-Laurent-Nouan.

Fait à Maintenon, le 10 août 2022

Jean Paul Puyfaucher